

KALITEO
Monsieur Cédric EMIRY
7 rue de l'ancienne auberge
27620 GASNY
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-20-IX-032260-01

Version du : 18/02/2020

Page 1/3

Dossier N° : 20M008650

Date de réception : 04/02/2020

Référence dossier : N° Projet : LAFARGE GRANULATS

Nom Projet : LAFARGE GRANULATS

Référence bon de commande :

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Sédiments	IGOVILLE-Sédiments 2 /	

Date de prélèvement	03/02/2020	Prélèvement effectué par	EMIRY Cedric - KALITEO (CLIENT) - EXTE1173
Date de réception	04/02/2020 06:48	Température de l'air de l'enceinte	11.8°C
Début d'analyse	11/02/2020		

Préparations

	Résultat	Unité
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Tamisage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du client] -	40.2	% P.B.

Oligo-éléments - Micropolluants minéraux

	Résultat	Unité
LS865 : Arsenic (As) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B - Décembre 2000 (Norme abrogé)	4.95	mg/kg M.S.
LS870 : Cadmium (Cd) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B - Décembre 2000 (Norme abrogé)	0.88	mg/kg M.S.
LS872 : Chrome (Cr) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B - Décembre 2000 (Norme abrogé)	21.8	mg/kg M.S.
LS874 : Cuivre (Cu) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B - Décembre 2000 (Norme abrogé)	34.5	mg/kg M.S.
LSA09 : Mercure (Hg) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN 13346 Méthode B - Décembre 2000 (Norme abrogé - NF ISO 16772 (Sol) - Méthode interne (Hors Sols)	0.31	mg/kg M.S.
LS881 : Nickel (Ni) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B - Décembre 2000 (Norme abrogé)	15.1	mg/kg M.S.
LS883 : Plomb (Pb) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B - Décembre 2000 (Norme abrogé)	54.5	mg/kg M.S.
LS894 : Zinc (Zn) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/AES [Minéralisation à l'eau régale] - NF EN ISO 11885 - NF EN 13346 Méthode B - Décembre 2000 (Norme abrogé)	129	mg/kg M.S.

Divers

	Résultat	Unité
XXS07 : Refus Pondéral à 2 mm Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Tamisage [Le laboratoire travaillera sur la fraction <à 2mm de l'échantillon sauf demande explicite du client] -	221	g

Hydrocarbures aromatiques polycycliques

	Résultat	Unité
LSA33 : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAPs) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)		
Acénaphthène	0.034	mg/kg M.S.
Acénaphthylène	0.05	mg/kg M.S.
Anthracène	0.12	mg/kg M.S.
Benzo-(a)-anthracène	0.37	mg/kg M.S.
Benzo(a)pyrène	0.44	mg/kg M.S.
Benzo(b)fluoranthène	0.57	mg/kg M.S.
Benzo(ghi)Pérylène	0.26	mg/kg M.S.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques

	Résultat	Unité
Benzo(k)fluoranthène	0.21	mg/kg M.S.
Chrysène	0.35	mg/kg M.S.
Dibenzo(a,h)anthracène	0.14	mg/kg M.S.
Fluoranthène	0.55	mg/kg M.S.
Fluorène	0.044	mg/kg M.S.
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	0.25	mg/kg M.S.
Naphtalène	0.024	mg/kg M.S.
Phénanthrène	0.21	mg/kg M.S.
Pyrène	0.44	mg/kg M.S.
Somme des HAP	4.1	mg/kg M.S.

Poly chloro-bromo biphényles

	Résultat	Unité
LSA42 : PCB congénères réglementaires (7) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 16167 (Sols) - XP X 33-012 (boue, sédiment)		
PCB 28	<0.001	mg/kg M.S.
PCB 52	0.0018	mg/kg M.S.
PCB 101	0.0036	mg/kg M.S.
PCB 118	0.0027	mg/kg M.S.
PCB 138	0.0082	mg/kg M.S.
PCB 153	0.0078	mg/kg M.S.
PCB 180	0.0044	mg/kg M.S.
SOMME PCB (7)	0.029	mg/kg M.S.



Isabelle Meyer
 Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3.00 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.